

## Conseil municipal du 26 septembre 2017

Le Conseil municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Madame TROQUET, Maire.

L'an deux mille dix-sept, le vingt six septembre, le Conseil municipal de La Sauvetat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame TROQUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de la convocation : 20 septembre 2017

Présents : Mmes TROQUET, ROUX, BONHOMME, BALLESTER, MOMPLOT, VARACHE, Mrs GARY, CAILLEY, CHAMPION, FOURNIER, GAUDET, ROURE, VICTORI

Absent excusé : Mr SENEZE donne pouvoir à Mr VICTORI

Secrétaire de séance : Mme ROUX

Est inscrit à l'ordre du jour : Travaux d'assainissement – Programme 2018 – rue des Ecoles 2ème partie. Modification parcellaire de l'espace public aux abords de l'abribus. Aménagement de l'espace public aux abords de l'épicerie et de l'abribus, une centralité de service, avec la construction d'un lieu de rencontre et d'informations touristiques : demande de subvention à l'Etat et au Conseil départemental. Remplacement de la porte de l'Espace Culturel. Déclaration d'Intention d'Aliéner. Finances : décision modificative. Personnel : heures complémentaires et heures supplémentaires. Centre de Gestion : renouvellement de la convention Pôle Santé au travail. Questions diverses.

### **I) TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – PROGRAMME 2018 – RUE DES ECOLES 2EME PARTIE**

Madame le Maire présente le projet de mise en séparatif de la 2ème partie de la rue des Ecoles établi par le bureau GEOVAL. Les travaux projetés par la Commune comprennent la construction d'un réseau d'eaux usées pour mettre en séparatif cette rue, conformément au schéma directeur. Le montant des travaux s'élève à 52 000 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à permettre au SIVOM de la Région d'Issoire de transmettre les dossiers au Conseil départemental et à l'Agence de l'Eau afin de demander les subventions afférentes et à lancer la procédure de consultation des entreprises.

### **II) MODIFICATION PARCELLAIRE DE L'ESPACE PUBLIC AUX ABORDS DE L'ABRIBUS**

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

### **III) MARCHE PUBLIC – PROCEDURE ADAPTEE DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, pendant toute la durée de son mandat, de façon générale, à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture

et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée, conformément au seuil fixé par la législation.

#### **IV) AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC AUX ABORDS DE L'EPICERIE ET DE L'ABRIBUS, UNE CENTRALITE DE SERVICE, AVEC LA CONSTRUCTION D'UN LIEU DE RENCONTRE ET D'INFORMATIONS TOURISTIQUES**

Dans la continuité des travaux déjà réalisés, la commune de La Sauvetat, en vue de l'obtention du label « Plus Beaux Villages de France », souhaite poursuivre l'aménagement et l'embellissement du village dans le même esprit, dans le cadre du programme pluriannuel d'actions 2015-2020 « Soutien aux opérations d'aménagement et de mise en valeur dans une démarche d'excellence patrimoniale et touristique » engagé avec la Région. La présente demande s'inscrit dans le cadre du programme « Aménagement de bourg et de village », et concerne l'aménagement de l'espace public aux abords de l'épicerie et de l'abribus, une centralité de services, avec la construction d'un lieu de rencontre et d'informations touristiques, troisième tranche du programme pluriannuel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de faire procéder à l'aménagement de l'espace public aux abords de l'épicerie et de l'abribus, une centralité de services, avec la construction d'un lieu de rencontre et d'informations touristiques et accepte l'estimatif pour un montant total de 161 000 € HT,
- de mandater Madame le Maire pour demander une subvention au Conseil départemental dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal, au taux de 22.50%, soit un montant de 36 225 € afin de pourvoir à ces travaux,
- de solliciter l'Etat au titre de la DETR 2018 « Aménagement de bourg et de village » pour un montant de 48 300 €.

#### **V) REMPLACEMENT DE LA PORTE DE L'ESPACE CULTUREL**

Madame le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de changer la porte d'entrée de l'Espace Culturel qui est en mauvais état. Elle propose plusieurs devis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter le devis de l'entreprise TAILLANDIER à Authezet, pour un montant de 3 390 € HT.

#### **VI) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption lors de la vente de la parcelle cadastrée section C n°402, n°921 et section D n°122.

#### **VII) FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget Commune de l'exercice 2017 :

### Section d'investissement : dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2151	OPFI	Voirie	17 340 €
Total				17 340 €

### Section d'investissement : recettes

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2031	ONA	Etudes	17 340 €
Total				17 340 €

## **VIII) PERSONNEL : HEURES COMPLEMENTAIRES ET HEURES SUPPLEMENTAIRES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, que les agents de la commune, titulaires et non titulaires, peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire.

## **IX) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POLE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION**

Considérant que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions,

Considérant que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive, et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de gestion,

Considérant que le Centre de gestion du Puy-de-Dôme a mis en place un pôle santé au travail regroupant un service de médecine professionnelle et préventive et un service de prévention des risques relatifs à l'hygiène et à la sécurité,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adhérer à compter du 1er janvier 2018 à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

## **X) RACHAT DE LA PARCELLE C1736**

Annule et remplace la délibération n° 18/17

Madame le Maire expose :

L'Etablissement Public a acquis pour le compte de la Commune de La Sauvetat la parcelle cadastrée section C n°1736, afin de créer un parking paysager.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil municipal, de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte notarié. Le prix de cession hors tva s'élève à 297.12 €. Sur ce montant s'ajoute une tva sur marge de 2.13 € soit un prix de cession, toutes taxes comprises, de 299.25 €. La collectivité a déjà versé 147.94 € au titre des participations, soit un solde restant dû de 149.18 € auquel s'ajoute une tva sur marge de 2.13 €. La Commune ayant trop versé de frais d'actualisation à hauteur de 8.36 €, elle devra régler un total de 142.95 €, dont le calcul a été arrêté au 1er octobre 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le rachat par acte notarié de la parcelle cadastrée section C n°1736,
- accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- désigne Maître Claude GRAULIERE, Notaire à Saint-Amant-Tallende, pour rédiger l'acte.

## **XI) ASSOCIATION ETAMINE DE LUNE LOCATION DE LA SALLE DU HAUT DE L'ESPACE CULTUREL**

Madame le Maire fait part au Conseil de la demande de l'Association Etamine de lune qui souhaite louer la salle du haut de l'Espace Culturel 2 jours par mois pendant l'année scolaire 2017/2018 afin d'organiser des ateliers « écriture ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le prix de la location de la salle du haut de l'Espace Culturel deux jours par mois à 45 € par mois.

## **XII) QUESTIONS DIVERSES**

### **Concert BARBARA FURTUNA**

La municipalité propose un récital de polyphonies corses avec l'ensemble vocal BARBARA FURTUNA, le samedi 14 octobre 2017 à 20h30 à l'église Saint-Jean-Baptiste à La Sauvetat. Entrée 16 € et gratuit pour les moins de 12 ans.

### **Secteur Animation Jeunes**

Suite à une restructuration du service, l'accueil jeunes de La Sauvetat et d'Authezat se fait sur un seul site : Authezat.

Les jeunes de La Sauvetat ont la possibilité de participer à cet accueil, les jeudis de 17h à 19h30 en période scolaire. Un convoyage est prévu : départ à 16h45 devant l'Espace Culturel de La Sauvetat et retour vers 19h40 sur ce même lieu.

La séance est levée à 22h00.